

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9315
4 juillet 1969
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE, DATEE DU 2 JUILLET 1969, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
CHARGE D'AFFAIRES DE EL SALVADOR

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre le message ci-après, daté du 1er juillet, adressé au Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains par M. Francisco José Guerrero, ministre des affaires étrangères de El Salvador :

"C'est avec une grande surprise que j'ai pris connaissance de la teneur du câble qui vous a été adressé le 27 juin par M. Tiburcio Carías Castillo, ministre des affaires étrangères du Honduras. Rien n'est plus éloigné de la vérité que d'affirmer qu'El Salvador se livre à des activités dont l'objet est apparemment d'attiser les sentiments belliqueux de la population et des milieux officiels. El Salvador s'est borné à dénoncer devant l'opinion publique des Amériques et du monde entier les horreurs perpétrées à l'encontre de milliers de Salvadociens résidant au Honduras. Le Gouvernement de El Salvador a prié la Commission interaméricaine des droits de l'homme de constater sur place l'existence de meurtres, persécutions, viols, sévices et détentions, d'expulsions massives contraignant des particuliers à l'exil forcé, d'atteintes à la propriété et d'autres actes qui, considérés dans leur ensemble, caractérisent le crime de génocide dont nous accusons le Gouvernement du Honduras; en effet, ses agents ont participé activement à ces actes ou s'en sont faits complices en permettant que les droits de l'homme les plus sacrés soient bafoués par une populace déchaînée, obéissant aux mots d'ordre d'une campagne systématique, poursuivie depuis de nombreuses années aux fins d'engendrer dans le coeur du peuple hondurien la haine et l'aversion pour El Salvador, son gouvernement et la minorité salvadorienne résidant au Honduras. C'est cette campagne qui est véritablement à l'origine du conflit. Il est ridicule et insultant pour toute l'Amérique centrale d'affirmer que le conflit a été provoqué par des incidents survenus lors d'un événement sportif. Dans bien des cas, le corps diplomatique accrédité auprès de la République de El Salvador a eu des preuves de ces violations des droits de l'homme. Il a pu constater par ailleurs que les Honduriens résidant à El Salvador n'ont jamais été persécutés, que leurs droits n'ont jamais été violés et que notre pays leur garantit une liberté et une protection complètes. Le Gouvernement et le peuple de El Salvador, conscients de leur devoir patriotique, sont prêts à défendre comme il convient leurs droits violés, mais par ailleurs, ils tiennent à préciser qu'ils n'ont pas pris l'initiative

des violences et des actes d'agression qui indiscutablement menacent la paix de tout le continent. Je vous serais obligé de porter le contenu de ce câble à la connaissance des représentants des Etats membres de l'OEA.

Veuillez agréer, etc.

Le Ministre des affaires étrangères
de El Salvador,

(Signé) Francisco José GUERRERO"

Par ailleurs, mon gouvernement m'a chargé de vous prier de communiquer le texte du message ci-dessus aux membres du Conseil de sécurité et aux représentants des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, ceci en distribuant la présente communication en tant que document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le Chargé d'affaires par intérim de
El Salvador auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) Felipe WEGA-GOMEZ

